

Règlement de la pêche aux carnassiers



Le 8 février 2026 à Gravon, Seine-et-Marne

OBJET DU RÈGLEMENT – PÊCHE AUX CARNASSIERS

Le présent règlement a pour objectif d'encadrer la pratique de la pêche aux carnassiers sur l'ensemble du domaine, afin de garantir la sécurité, le respect du site, des installations et le bon déroulement des sessions pour l'ensemble des pêcheurs.

Ce règlement doit être strictement respecté par tous les participants, sans exception.

Tout manquement aux règles établies pourra entraîner, selon la gravité des faits, la retenue totale ou partielle de la caution, l'exclusion immédiate de la session en cours, sans remboursement, et/ou l'interdiction temporaire ou définitive de pêcher sur le domaine.

LES HORAIRES

Journée complète de pêche libre

La journée complète de pêche libre se déroule de 8h30 à 17h00. L'accueil des pêcheurs s'effectue à 8h30 à la réception, où sont rappelés les étangs autorisés ainsi que les consignes de sécurité. La participation à une journée complète est soumise à un minimum de deux pêcheurs, ou à un pêcheur accompagné d'un accompagnateur non pêcheur (gratuit).

La journée comprend une rotation obligatoire de 2 heures sur 4 étangs, selon l'organisation définie par l'établissement. Les horaires et les étangs attribués doivent être strictement respectés afin d'assurer le bon déroulement de l'activité et l'équité entre les participants.

À l'issue de la journée, le retour à la réception est obligatoire à 17h00 pour la restitution du matériel prêté et la clôture de la session, sauf autorisation exceptionnelle accordée par la direction. Tout matériel devra être restitué dans l'état dans lequel il a été mis à disposition.

Demi-journée de pêche libre

La pêche en demi-journée est proposée sous forme de pêche libre, selon les créneaux horaires définis par l'établissement. L'accueil des pêcheurs s'effectue à 8h30 à la réception pour la session du matin ou à l'heure indiquée pour la session de l'après-midi. Une présentation rapide du domaine, des étangs autorisés et des consignes de sécurité est réalisée avant le début de la session.

La demi-journée correspond à une durée de 4 heures de pêche, soit de 8h30 à 12h30, soit de 13h00 à 17h00, selon le créneau réservé. Chaque session comprend une rotation obligatoire de 2 heures sur 2 étangs, conformément à l'organisation mise en place. Les étangs attribués et les horaires de rotation doivent être strictement respectés afin d'assurer une expérience équitable pour l'ensemble des pêcheurs.

La demi-journée est accessible à partir de deux pêcheurs minimum, ou à un pêcheur accompagné d'un accompagnateur (accompagnateur non pêcheur, gratuit). L'accompagnateur doit respecter les règles de sécurité et ne pas gêner la pratique de la pêche.

À l'issue de la session, le retour à la réception est obligatoire à 17h00 pour la restitution du matériel prêté et la fin de l'activité, sauf autorisation exceptionnelle accordée par la direction. Tout matériel devra être restitué dans l'état initial, conformément au règlement en vigueur.

Open Days – Journée encadrée

Les Open Days sont des journées de pêche encadrées organisées selon un planning spécifique. L'accueil des participants s'effectue à 8h00 au Club House. Un petit-déjeuner est proposé avant le début de l'activité. Ce temps d'accueil permet la présentation du domaine, des étangs, de leurs bathymétries, ainsi que le rappel des consignes de sécurité et le déroulement détaillé de la journée.

Les Open Days comprennent 8 heures de pêche, organisées en sessions de 2 heures sur 4 étangs, selon un planning précis communiqué aux participants. Les rotations, horaires et étangs attribués sont obligatoires et doivent être respectés tout au long de la journée.

Une pause déjeuner est prévue en milieu de journée, avec un retour obligatoire au Club House. Le repas, préparé par nos équipes, est inclus dans la formule Open Day. Cette pause permet également des échanges, un débriefing intermédiaire et des conseils dispensés par l'équipe encadrante.

En fin de journée, un temps de pêche libre encadrée peut être accordé selon l'organisation et les conditions du jour, avant le retour définitif au Club House. La journée se clôture à 17h00 par un débriefing final, la remise d'un pack de goodies, la restitution du matériel prêté et le départ des participants.

TECHNIQUES DE PÊCHE

La pratique de la pêche est strictement limitée à la pêche à la mouche artificielle au fouet.
Toute autre technique de pêche est formellement interdite.

PÊCHE À LA MOUCHE

Techniques et montages autorisés

- Seules les mouches artificielles sont autorisées.
- Les bas de ligne doivent obligatoirement être en fluorocarbone. L'utilisation de câble d'acier est interdite.
- Les ardillons doivent être écrasés ou absents.
- Les trains de mouches sont interdits.
- Les mouches articulées à double hameçon sont interdites.
- Seules les mouches montées avec un hameçon simple, sans ardillon ou ardillon écrasé, sont autorisées.

Paris Predator Fishing se réserve le droit d'interdire certains modèles de mouches au cours de la saison (exemples : boobies, œufs, imitations spécifiques). Toute interdiction ponctuelle fera l'objet d'un affichage sur le site.

Sont formellement interdites :

- la pêche à la traîne,
- la pêche au poser,
- la pêche à l'appât vivant,
- toute forme d'amorçage,
- l'utilisation de filets, bourriches ou dispositifs de conservation,
- la pêche depuis la terrasse de la villa,
- toute technique autre que la pêche à la mouche au fouet.

Tout non-respect du présent règlement ou l'utilisation de techniques interdites entraînera une exclusion **immédiate et définitive du domaine, sans possibilité de remboursement, afin de garantir la protection du site et le bien-être des carnassiers.**

DROITS À L'IMAGE

Dès lors que vous vous inscrivez à une session de pêche (demi-journée, journée complète ou Open Days), **vous acceptez l'utilisation et la diffusion de votre image.**

Vous autorisez Les Étangs de la Bassée et Paris Predator Fishing à vous photographier ou vous filmer dans le cadre des activités, événements et séjours organisés sur le domaine. Une exception peut être accordée pour les jeunes enfants. Celle-ci devra impérativement être signalée lors de l'inscription ; à défaut, Les Étangs de la Bassée et Paris Predator Fishing ne pourront être tenus responsables de l'utilisation de leur image.

Les images et vidéos réalisées, ainsi que les photos que vous partagez sur nos groupes WhatsApp, pourront être utilisées pour la communication et la promotion des Étangs de la Bassée et de Paris Predator Fishing, notamment sur nos sites internet, nos réseaux sociaux, chaînes youtube ainsi que sur tout autre support de communication, papier ou numérique etc...

Vous reconnaissiez que le partage de photos sur nos groupes WhatsApp vaut cession de droits d'utilisation au profit des Étangs de la Bassée et de Paris Predator Fishing, sans contrepartie financière, et renoncez à toute réclamation ou recours à ce titre.

Les Étangs de la Bassée et Paris Predator Fishing s'engagent à respecter votre image et à en faire un usage conforme au cadre défini ci-dessus.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 – Définitions

On désignera par la suite :

- « Prestations » : l'ensemble des services d'hébergement, de guidage ou de loisirs proposés par le Prestataire.
- « Prestataire » ou « Propriétaire » : la personne physique ou morale propriétaire des hébergements et responsable de leur gestion et de la bonne exécution des prestations.
- « Client » : toute personne réservant une prestation auprès du Prestataire, par quelque moyen que ce soit (téléphone, courrier, email, sur place, etc.).

Article 2 – Objet

Les présentes conditions générales régissent l'ensemble des relations contractuelles entre le Prestataire et le Client. Toute réservation d'une session de pêche ou d'un hébergement implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales, que le Client reconnaît avoir lues et comprises avant la conclusion du contrat.

Le Client déclare disposer de la capacité juridique nécessaire pour contracter.

Le Prestataire met à la disposition du Client une charte de confidentialité précisant les modalités de collecte et de traitement de ses données personnelles. L'acceptation des présentes conditions vaut également acceptation de cette politique de confidentialité.

Article 3 – Caractéristiques des prestations proposées

Les offres sont valables dans la limite des disponibilités.

Toute réclamation relative à une non-conformité doit être formulée par écrit dans un délai de 15 jours.

Article 4 – Tarifs

Les tarifs des hébergements et des sessions de pêche sont exprimés en euros, toutes taxes comprises (TTC), sauf mention contraire. Ils tiennent compte de la TVA en vigueur au jour de la réservation.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, mais le prix applicable reste celui en vigueur à la date de confirmation de la réservation.

Une taxe de séjour peut s'ajouter au prix de la prestation. Elle est due par le Client, conformément à la réglementation locale, et peut être perçue sur place en fin de séjour.

Article 5 – Durée du séjour

Le contrat est conclu pour une durée déterminée.

Le Client ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux au-delà de la période prévue.

Article 6 – Responsabilité

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des dommages liés à des cas de force majeure ou à des circonstances imprévisibles. Il appartient au Client de souscrire, s'il le souhaite, une assurance couvrant les risques liés à son séjour (annulation, vol, responsabilité civile, etc.).

Les descriptions, photographies ou informations transmises le sont à titre indicatif. Des différences minimes ne peuvent constituer un motif de réclamation.

Article 7 – Propriété intellectuelle

Tous les documents, textes, photographies et visuels transmis au Client demeurent la propriété exclusive du Prestataire ou de leurs titulaires respectifs. Toute reproduction, diffusion ou utilisation sans autorisation écrite est strictement interdite.

Article 8 – Marques

Les marques, dénominations et logos appartenant au Prestataire ou à ses partenaires sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction non autorisée est passible de sanctions.

Article 9 – Conditions de réservation

La réservation des sessions de pêche s'effectue en ligne sur le site internet de Parispredatorfishing.fr

Toute réservation implique obligatoirement :

- la validation et la signature du règlement intérieur,
- l'acceptation des conditions générales de vente
- la signature de l'autorisation relative au droit à l'image.

Aucune réservation ne pourra être confirmée sans l'acceptation expresse de l'ensemble de ces documents.

Si le Client souhaite bénéficier d'un hébergement, celui-ci devra être réservé séparément et directement sur le site internet du domaine des Étangs de la Bassée, selon les disponibilités et conditions propres au domaine.

Article 10 – Conditions de réservation

Le règlement des sessions de pêche s'effectue exclusivement en ligne par carte bancaire lors de la réservation sur le site de Paris Predator Fishing.

Toute réservation est considérée comme ferme et définitive dès validation du paiement en ligne.



Paris Predator Fishing
6 chemin de la Tombe, 77118 à Gravon
+33 6 01 45 42 29